

Caricatures de Mahomet: le procès en appel fixé au 23 janvier 2008

PARIS (AFP) - Le procès en appel des caricatures de Mahomet opposant Charlie Hebdo, qui les avaient publiées, à l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) et à la Ligue islamique mondiale (LIM) a été fixé mercredi au 23 janvier 2008, a-t-on appris auprès de la cour d'appel de Paris.



© AtlasVista
L'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo présenté le 7 février 2007 à l'entrée du tribunal à Paris (© AFP/Archives - Jack Guez)

Le 22 mars, le tribunal correctionnel de Paris avait relaxé Philippe Val, directeur de publication de l'hebdomadaire satirique, poursuivi pour avoir publié des caricatures de Mahomet considérées comme injurieuses pour les musulmans.

Deux des trois principales parties civiles, l'UOIF et la LIM, ont décidé de faire appel alors que la troisième, la Grande Mosquée de Paris, après avoir consulté les autres composantes du Conseil français du culte musulman (CFCM), a décidé de se satisfaire de la décision rendue par le tribunal.

Le procès d'appel, qui doit se tenir devant la 11e chambre de la cour, durera beaucoup moins longtemps qu'en première instance.

Alors que les avocats de Charlie Hebdo, Mes Richard Malka et Georges Kiejman, avaient fait citer devant le tribunal une quinzaine de témoins, dont François Hollande et François Bayrou, il ne prévoient pas de les solliciter de nouveau en appel.

Les débats ne devraient durer qu'une seule après-midi.

Publié le: 13/06/2007 à 14:14:43 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/caricatures-mahomet-a85935.html>